



Coefficient,convention collective Metallurgie

Par **gnos**, le **16/03/2015** à **10:37**

Bonjour je suis dans une entreprise sous la convention collective de la métallurgie et je suis à un coefficient de 155 depuis 17ans,par contre on m'en demande toujours plus.Je produit,je contrôle et je conditionne.A un coefficient de 155 dois-je faire tout cela?rnCordialement

Par **moisse**, le **16/03/2015** à **10:52**

Bonjour,rnVous êtes rémunéré pour un temps de travail à des fonctions correspondant aux compétences exigées pour un emploi au coefficient 155.rnCes compétences résultent soit d'un niveau de formation, soit par validation des acquis de l'expérience.